Le / / 2020

Madame,

Monsieur,

Conformément aux accords sectoriels 2019-2020, qui prévoient une intervention du fonds social dans les frais de garde des enfants qui ont moins de 3 ans durant l’année 2019, veuillez trouver ci-joints les documents nécessaires :

* un extrait d’acte de naissance de l’enfant pour lequel je demande une intervention (ou tout autre document probant reprenant mon lien de parenté avec l’enfant concerné.)
* le document d’’attestation fiscale en matière de frais de garde d’enfants délivrée par le milieu d’accueil agréé, reprenant les jours de garde 2019 pour lesquels je demande une intervention.
* la preuve d’occupation d’autres employeurs du secteur 202, 311,312 en 2019.

Nom et prénom + signature

Signature pour réception des documents :